

Délibération du conseil municipal

Du 27 septembre 2012

n° 22

page 1/1

Rapporteur : Madame Anne Florence BOURAT

OBJET : Carte scolaire – Rentrée 2012 – Avis du Conseil municipal

Mesdames, Messieurs,

La circulaire n° 2003-104 du 3 juillet 2003 relative à la préparation de la carte scolaire du 1er degré prévoit la consultation des communes concernant les projets d'affectation et retrait des postes entraînant les fermetures et ouvertures de classes.

Par courrier en date du 28 juin 2012 reçu le 11 juillet 2012, Monsieur le directeur académique des services de l'Education Nationale nous informe des modifications apportées à la carte scolaire pour la rentrée 2012.

* * * * *

VU le courrier du 28 juin 2012 de Monsieur le directeur académique des services de l'Education Nationale, reçu le 11 juillet 2012, demandant au conseil municipal de se prononcer sur la mesure suivante apportée à la carte scolaire pour la rentrée 2012 :

- ouverture d'un 6ème poste à l'école élémentaire Paul Painlevé

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- de prendre acte de l'ouverture d'un 6ème poste à l'école élémentaire Paul Painlevé à la rentrée 2012.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de la commune de Châtellerault
Transmis à la sous préfecture, le 02/10/2012 N° 6652
Publié au siège de la Mairie, le 1er/10/2012

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La responsable du service juridique
Emmanuelle ADAM